

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 avril 2025

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention 2025 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Afin de permettre au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de mener à bien ses missions dans le cadre de la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du Centre local d'information et de coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 1 240 660 € au titre de l'année 2025.

La Direction Générale Adjointe Solidarités a inscrit la préparation budgétaire de l'année 2025 dans le cadre des orientations de la lettre de cadrage de QBO. Ainsi, l'écriture des budgets de fonctionnement part du principe de la non progression des budgets sur 2025. Il convient toutefois de noter le contexte singulier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2025.

Depuis 2023, la situation financière des EHPAD se dégrade au niveau national. Les EHPAD gérés par le CIAS de QBO n'échappent pas à ce phénomène. Ainsi, l'exercice 2023 a été pour la première fois fortement déficitaire et, dans une moindre mesure, l'année 2024 s'annonce également déficitaire.

Ci-dessous, une simulation de résultat comptable par EHPAD à fin 2024 qui amène à un total cumulé d'un peu plus de 700 000 € de déficit prévisionnel en amélioration de presque 1 million d'euro par rapport à 2023.

	2023 (€)	2024 Prévisionnel (€)
QUIMPER	-540 328	- 64 000
PLOGONNEC	-117 198	- 56 464
BRIEC	-336 784	- 168 300
ERGUE GABERIC	-684 541	- 419 334
Total	-1 678 851	- 708 098

Aussi, afin d'équilibrer son budget principal pour l'année 2025, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale sollicite une subvention de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 1 240 660 €.

202 emplois permanents pourvus permettent au CIAS de QBO de remplir les différentes missions qui lui incombent.

Le CIAS gère un budget principal et cinq budgets annexes (1 CLIC et 4 EHPAD) représentant une enveloppe globale de plus de 22 millions d'euros en fonctionnement et 1 millions d'euros en investissement.
(Source : budget primitif CIAS, propositions budgétaires du CLIC et les 4 EPRD initiaux 2025).

1. La gestion des EHPAD

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS assure la gestion des 4 EHPAD auparavant gérés par les CCAS / CIAS du territoire de l'agglomération :

- EHPAD Flora Tristan à Briec (capacité d'accueil : 85 places) ;
- EHPAD de Coat Kerhuel à Ergué-Gabéric (capacité d'accueil : 60 places) ;
- EHPAD du Steïr à Plogonnec (capacité d'accueil : 76 places) ;
- EHPAD « le roi Gradlon » (capacité d'accueil : 141 places).

Ces établissements, autorisés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Finistère, bénéficient de dotations annuelles de fonctionnement de ces deux organismes et du produit des loyers facturés aux résidents leur permettant, en principe, de disposer des budgets nécessaires à la prise en charge des résidents qu'ils accueillent.

Dans le cadre du transfert de la compétence des EHPAD, la collectivité d'origine qui transfère une compétence doit également transférer les moyens qu'elle dédiait auparavant à sa mise en œuvre pour maintenir le même niveau de service avant et après transfert.

Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale participe au fonctionnement des EHPAD au travers du versement :

- d'une enveloppe de 30 000 € destinée à compenser le régime indemnitaire de l'EHPAD Coat-Kerhuel (transfert de charges) ;
- d'une enveloppe de 100 000 € destinée à financer le remplacement de l'absentéisme sur l'EHPAD « le roi Gradlon » (transfert de charges) ;
- d'une enveloppe de 74 000 € destinée à financer deux postes d'auxiliaires de soins sur l'EHPAD « le roi Gradlon » (transfert de charges).

2. La gestion du CLIC

Le CLIC, service autorisé par le Département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées. Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC disposait jusqu'à présent de l'intervention de 6 agents du CIAS pour 4,55 ETP (1 responsable de service, 3 assistants socio-éducatif, 0,35 ergothérapeute et 0,20 psychologue).

Dans le cadre de son autorisation par le Département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle d'un montant de 83 306 €.

Pour équilibrer sur cette base, le budget du CLIC, QBO versera via le budget principal du CIAS une subvention de 225 200 €, en hausse de 1 640 €.

3. La gestion du CIAS

Afin d'assurer la gestion du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le budget principal finance :

- 0,60 ETP de DGA Solidarités ;
- 0,70 ETP de directrice PA/PH.

Par ailleurs et par parallélisme des formes avec le budget principal du CCAS, le budget principal du CIAS finance trois postes tremplins destinés aux agents titulaires en reclassement médical ayant été déclarés inaptes à leur fonction. De même, le budget formation nécessaire à la reconversion de ces agents est inscrit au budget principal du CIAS, ainsi que les crédits relatifs aux actions bien être à destination des EHPAD, ou enfin, l'enveloppe de temps de coordination des EHPAD.

Diverses dépenses nécessaires au fonctionnement du CIAS sont également prévues (affranchissement, frais de reliure, frais d'annonce et d'insertion...).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à allouer au CIAS de QBO, au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant 1 240 660 €.